

ALGERIE TELECOM -SPA
Direction Opérationnelle de Tindouf
Sous-Direction Technique Opérationnelle

Appel à manifestation d'intérêt N°05/2020

La Direction opérationnelle de Tindouf lance un « Appel à manifestation d'intérêt » pour la sélection des Entreprises en vue d'établir une Short-List d'entreprises qualifiées dans les travaux suivants :

Travaux De Remplacement, Réparation Et Développement Du Réseau Téléphonique Urbain

La participation au présent appel à **manifestation d'intérêt** s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N° :109214 intitulé «installation des réseaux et des centres électriques et téléphoniques ».

Les entreprises intéressées par le présent appel à **manifestation d'intérêt** sont invitées à retirer le Cahier des charges auprès du secrétariat de la direction Opérationnelle de Tindouf, sise au TINDOUF LOTFI contre le paiement, auprès de la banque BNA d'un montant de cinq mille dinars algériens (5000,00 DA) non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire : N° : **001004110300000175/21**.

- DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE :

Les soumissionnaires doivent fournir des offres comportant :

1. Un dossier administratif.
2. Une offre technique.
3. Une offre financière.

1-DOSSIER ADMINISTRATIF dans une enveloppe à part contenant :

- La déclaration de probité (**annexe 04**).
- Copie des statuts de l'entreprise.
- Copie de la mise à jour CNAS, CASNOS et CACOBATH.
- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec ou échéancier de règlement.
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale <<NIF>>.
- Casier judiciaire du gérant ou signataire du contrat en cours de validité.
- La délégation de pouvoir de signature, le cas échéant

2-L'OFFRE TECHNIQUE dans une enveloppe à part contenant :

• Dossier d'éligibilité :

- Copie de l'extrait du registre du commerce.

• Dossier Technique :

- une déclaration à souscrire (**annexe 03**).
- Les références détaillées de l'entreprise, portant principalement sur son expérience dans l'exécution des travaux de même nature, justifiées par des attestations de bonne exécution ou PV de réception.
- La déclaration sur l'honneur respectant le modèle ci-joint en (**annexe 05**).
- La lettre d'engagement sur les moyens humains dont dispose l'entreprise établie et signée, en respectant le modèle en (**annexe 06**).
- La lettre d'engagement sur les moyens matériels dont dispose l'entreprise établie et signée, en respectant le modèle en (**annexe 07**).
- La lettre d'engagement sur les délais de garantie (**annexe 08**).
- Le présent cahier des charges avec la mention manuscrite obligatoire suivante : «Lu et Approuvé» à l'endroit réservé à cet effet pour les trois parties (CCAG, CPT, et CPS)

3-L'OFFRE FINANCIERE dans une enveloppe à part contenant :

- La lettre d'engagement et d'adhésion (**annexe 02**).
- Bordereau des prix unitaires arrêtés par Algérie Télécom (**annexe 01**) portant le cachet et la signature du soumissionnaire précédés de la mention «lu et accepté»

Le soumissionnaire assumera les risques de défaut des renseignements exigés par les documents de l'appel à manifestation d'intérêt ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards aux exigences de ces documents.

N.B :

- Algérie télécom se réserve le droit de vérifier et de s'informer sur les capacités, références et sur tous les documents fournis par le soumissionnaire, par tout moyen légal.
- Ne seront présélectionnés à la phase de l'évaluation que les candidats qui auront satisfait à l'ensemble des exigences.

Article .1. NATURE DES PRIX UNITAIRES

Les prix unitaires des articles des travaux à réaliser, tels que définis dans le bordereau des prix unitaires arrêté par Algérie Télécom, sont exprimés en Dinar Algérien hors taxe.

Les prix contenus dans le bordereau des prix unitaires s'entendent fermes, non révisables et non actualisables pendant la durée du contrat d'adhésion.

N.B :

Toute modification ou manipulation de prix unitaires par le(s) candidat(s) est strictement interdite.

Article .2. PRESENTATION ET CONTENU DES SOUMISSIONS

Les candidats doivent insérer le **dossier administratif**, l'**offre technique** et l'**offre financière** dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la **dénomination du soumissionnaire**, la **référence et l'objet de l'appel à la concurrence** ainsi que, sur chaque pli correspondant, la **mention «dossier administratif», «offre technique»** et **«offre financière»**.

- Le **dossier administratif** comprend l'**original du dossier administratif**.
- L'**offre technique** comprend l'**original de l'offre technique**.
- L'**offre financière** comprend l'**original de l'offre financière**.

Les trois (03) enveloppes susmentionnées doivent être insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, sans aucun signe d'identification du soumissionnaire, comportant uniquement les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM –SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLES DE TINDOUF
ADRESSE : Sis Tindouf Lotfi près station Touhami
«Appel à manifestation d'intérêt N°05/2020»**

**«Travaux De Remplacement, Réparation Et Développement Du Réseau Téléphonique Urbain»
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »**

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le caractère impératif de cette formalité sous peine de rejet.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué ci-dessous, Algérie Télécom ne sera en aucun cas responsable de ce que l'offre soit égarée ou de ce qu'elle soit ouverte prématurément.

N.B :

**Toutes les pages de l'offre doivent être paraphées par le soumissionnaire.
L'offre ne doit contenir aucune mention entre les lignes ou de surcharges.**

Article .3. LIEU DE DEPOT DES OFFRES

Les offres indiquées dans l'article 14 doivent être déposées à l'adresse suivante :

**ALGERIE TELECOM –SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DE TINDOUF
ADRESSE : Sis Tindouf Lotfi près station Touhami**

Article .4. DUREE DE PREPARATION DES OFFRES

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la première parution de l'appel à manifestation d'intérêt dans la presse nationale.

Article .5. DATE ET HEURE LIMITES DE DEPOT DES OFFRES

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 08^H00 à 14^H00.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

La séance d'ouverture des plis est prévue pour le même jour à 14h00.

**Tindouf le : 13/12/2020
Le Directeur Opérationnel**